



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Pieter DE CREM, Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
concernant les organisations criminelles en Belgique
- Bruxelles, le 31 mars 2020 -**

Monsieur le Ministre,

Lorsqu'on parle de trafic de drogue, de prostitution, de racket, de la contrebande d'armes et autres, des organisations criminelles y sont assez souvent les responsables. Ces gangs agissent tant au niveau national qu'international. Les clans ont assez souvent une réputation connue et sont établies dans les grandes agglomérations ou alors à des points géographiquement intéressants pour leurs trafics illégaux.

Malheureusement, ces groupes mafieux sont tellement bien organisés qu'il est très difficile de leurs prouver quoi que ce soit.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Pouvez-vous me dire combien d'organisations criminelles comptent la Belgique à l'heure actuelle ? Lesquelles et dans quelles régions sont-elles établies ?
- Combien de membres des soi-disantes organisations criminelles se trouvent actuellement en prison ? à quels groupes appartiennent-ils ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse du ministre :

1.

Fin 2019 paraissait le rapport biennal relatif à la criminalité organisée en Belgique. Il s'agit des chiffres de 2016 à 2017. La collecte de données pour 2018-2019 est toujours en cours. Les chiffres concernent les dossiers ouverts sur la criminalité organisée et sont rassemblés auprès de directions judiciaires déconcentrées (PJF) et auprès de la direction centrale de la lutte contre la criminalité grave et organisée (DJSOC).

277 dossiers de criminalité organisée ont été communiqués en 2017.

En examinant les activités criminelles commises en Belgique, il apparaît que les première et deuxième positions sont occupées par le blanchiment d'argent (38% en 2017) et le trafic de cocaïne (20% en 2017). Il y a une forte augmentation du nombre d'enquêtes sur des organisations criminelles actives dans le trafic d'êtres humains.

De même, le nombre de dossiers concernant diverses formes de fraudes (fraude sociale, fraudes en matière d'impôt sur le revenu et faillites frauduleuses) est en hausse.

Une large majorité des organisations citées (70% en 2017) est active au niveau international et la moitié des organisations travaille avec d'autres organisations criminelles, qui se trouvent principalement aux Pays-Bas, en Belgique et en France. Une augmentation des liens avec des organisations du Royaume-Uni, d'Albanie, du Brésil et de la Bulgarie a été constatée.

En 2017, 75 dossiers (soit 27%) indiquent que l'organisation fait partie d'une organisation criminelle connue. Ce sont surtout les clans turcs qui se distinguent (25 dossiers, soit 9 % en 2017). Les clans albanais sont également très présents (17 dossiers ou 6% en 2017). Par ailleurs, les cartels sud-américains, les groupes mafieux italiens, les groupes d'auteurs d'Afrique de l'Ouest (nigériens) et d'Afrique du Nord (marocains et algériens) sont relativement souvent cités (chaque fois 7 dossiers ou 3% du nombre total de dossiers). Les bandes criminelles de motards apparaissent dans 4 dossiers (1%).

les nationalités les plus fréquentes des membres restent les mêmes, à savoir belge (41%), néerlandaise (10%) et marocaine (4%). Il existe également plus de 20 organisations avec au moins un Italien, un Français, un Turc, un Roumain ou un Albanais.

Les organisations criminelles sont disséminées à travers toute la Belgique. Les concentrations les plus importantes se trouvent dans les provinces d'Anvers et Flandre orientale, suivies des provinces de Liège et Limbourg.

2.

Cette question parlementaire ne relève pas de mes compétences mais de la compétence du Ministre de la Justice.